

Signature du Protocole d'Entente
UNICEF - GICAM
22 novembre 2018

Discours de M. Célestin TAWAMBA
Président du GICAM

***Monsieur Jacques Boyer, Représentant UNICEF Cameroun,
Chers Invités,
Mesdames et Messieurs,***

A vous tous ici présents, je souhaite une chaleureuse bienvenue à la présente cérémonie de signature d'un Protocole d'entente UNICEF – GICAM sur la protection des droits des enfants.

Cher Monsieur Boyer,

3

L'UNICEF travaille dans 190 pays et territoires pour sauver des vies d'enfants et défendre leurs droits. Il les aide à réaliser leur potentiel, eux qui sont l'avenir de tout pays dans le monde. Cette noble mission conduite avec efficacité, je voudrais ici la saluer.

Ce faisant, je tiens, à travers vous, rendre un hommage appuyé à l'UNICEF-Cameroun pour les actions qu'il déploie sur le territoire national et dont les résultats sont appréciés de tous.

Le GICAM est actif sur les questions touchant aux droits des enfants. Sur les dernières années, je retiens ici quelques manifestations de cette implication. En 2014, au Brésil, nous avons pris part à la 3^{ème} Conférence internationale sur le travail des enfants. Depuis 2015, nous sommes pleinement engagés dans les activités du Comité National de Lutte contre le Travail des enfants mis sur pied au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

En juin 2016, le GICAM a été partie prenante dans la consultation organisée en Ethiopie sur le travail des enfants et le travail forcé en Afrique Subsaharienne. De manière permanente, à travers notre Commission sociale, nos membres sont sensibilisés sur la protection des droits des enfants.

En un mot, nous nous inscrivons dans une dynamique propre à une organisation citoyenne, dont la mission est de représenter et promouvoir les intérêts des entreprises citoyennes, des entreprises durables. Ces entreprises tout naturellement sont en quête de retour d'investissement, mais, pour autant elles ne sacrifient pas à leurs responsabilités sociales, sociétales ainsi que environnementales.

C'est fort de cette dynamique que je peux affirmer l'engagement du GICAM à soutenir les initiatives de l'UNICEF à travers la lutte contre les violences faites aux enfants et de protection de leurs droits. Nous considérons que les violences infligées, partout dans le monde, aux enfants et le non-respect de leurs droits sont de graves atteintes aux droits humains et une menace pour la paix et la sécurité humaine.

C'est la raison pour laquelle, je me réjouis d'être à vos côtés, Monsieur Boyer, pour la signature d'un Protocole d'entente entre votre Institution et notre Mouvement patronal. Nous étions déjà préoccupés par le sort des enfants et adolescents victimes de violences ordinaires.

Aujourd'hui, notre préoccupation est dirigée spécialement vers les enfants qui se retrouvent en situation d'extrême fragilité et vulnérabilité dans l'extrême-nord du pays du fait de la lutte armée contre Boko Haram et de la crise sécuritaire qui sévit dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays.

Avec l'UNICEF, la Convention que nous signons ce jour nous permettra d'établir un partenariat dans lequel nous allons conjuguer nos efforts pour promouvoir et protéger les droits des enfants. Les actions que nous mènerons ensemble pourront se décliner sous des formes variées telles que, la sensibilisation des entreprises sur les enjeux liés au respect de ces droits, l'organisation de formations des entreprises sur les « children business principles » et de business forum sur différentes thématiques de l'UNICEF, ainsi que l'organisation de rencontres sectorielles avec le secteur privé.

***Monsieur le Représentant UNICEF Cameroun,
Chers Invités,
Mesdames et Messieurs,***

Je terminerai donc en soulignant le fait qu'avec cette Convention, nous nous associons volontiers, dans le champ des entreprises, aux actions que l'UNICEF engage au Cameroun. Nous plaidons et continuerons de plaider pour que les situations de non-respect des droits des enfants cessent. Nous le ferons notamment en tant que patronat et en tant qu'entreprises, en application des dispositifs de la Convention que nous allons signer. Nous nous mobiliserons à sa mise en œuvre satisfaisante parce que nous avons pleinement conscience que le respect et la promotion des droits des enfants participe de la réalisation des objectifs de développement durable.

8

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que j'ai souhaité vous dire brièvement pour justifier notre engagement et illustrer l'avantage que nous pouvons tirer de notre partenariat avec l'UNICEF que je salue pour la pertinence de ces programmes et activités.

Je vous remercie pour votre attention.

Célestin Tawamba
Président du GICAM